



7

13^e session du Groupe de travail chargé de l'examen périodique universel

Inde

Genève, le 24 mai 2012

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Inde et la remercie de son rapport.

Nous félicitons l'Inde d'avoir signé la convention contre la torture. Nous restons préoccupés par l'actuel projet de loi à ce propos, pas conforme à toutes les obligations découlant de la convention. **La Suisse recommande à l'Inde de mettre en conformité sa législation nationale avec les normes internationales sur la prévention de la torture, de faire avancer la ratification de la convention et d'accueillir prochainement sur son territoire le Rapporteur spécial sur la torture.**

La Suisse se félicite que l'Inde n'ait plus appliqué la peine de mort depuis 2004 et **recommande d'instaurer un moratoire officiel contre la peine de mort et de prendre les mesures nécessaires en vue de son abolition.**

Les mariages précoces restent une réalité malgré les mesures législatives prises, et **la Suisse recommande à l'Inde de prendre des mesures effectives pour dissuader les mariages d'enfants et pour protéger les droits fondamentaux des enfants.**

L'État doit continuer à se conformer à ses obligations internationales en matière de droits de l'homme lorsqu'il prend des mesures pour maintenir la sécurité intérieure. **La Suisse recommande de revoir la loi relative aux pouvoirs spéciaux des forces armées pour la mettre en ligne avec les obligations du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.**

Merci Madame la Présidente.